



Réunion de quartier – « Centre-Ville »

Compte-rendu de la réunion publique **du lundi 13 août 2007**

Monsieur le Maire accueille le public, lui souhaite la bienvenue et lui rappelle que l'objectif des rencontres sectorielles biennuelles est d'améliorer -par l'échange et la participation des différents acteurs locaux- les conditions de vie de l'ensemble des composantes de la population de la commune.

Il présente les principaux responsables de l'organisation administrative de la Mairie : Messieurs Christian DEBIEVE, Directeur Général des Services ; Marc SIROP, Directeur des Services Techniques et Joël JIGUET, Directeur du Service Urbanisme.

1. Pont de liaison RD 902/RD 909

Monsieur le Maire confirme l'imminence des travaux de création des pistes d'accès au chantier afin de permettre la deuxième campagne de sondages à l'emplacement des 2 piles du tablier distantes de 160 mètres. L'enquête publique relative au projet devrait être bouclée avant la fin de l'année afin que le chantier puisse être lancé en 2008. Sa durée prévisionnelle est de 24 mois. Il rassure les impatients et relativise la durée des phases actuelles au regard de l'origine du projet (1937).

Le nouveau pont comportera 2 trottoirs et 2 pistes cyclables ; soit une largeur de tablier de 13 mètres.

De manière incidente, le projet intègre le transfert de la caserne de pompiers.

Le Conseil Général a également donné son accord pour la réalisation d'une aire dédiée et aménagée de saut à l'élastique sous le tablier du pont.

Les services de l'architecture du Département souhaitent également que l'on marque le site de l'ancienne motte castrale du Châtelet, par un élément particulier en référence avec l'importance historique de l'endroit (table d'orientation par exemple).

700 places de parking seront réaménagées de manière aérienne au Châtelet (abandon du parking couvert pour des raisons financières).

Après réalisation de l'ouvrage, une réflexion sera menée sur des mesures de piétonisations partielles et/ou ponctuelles du centre-ville avec le souci de ne pas bouleverser les équilibres commerciaux notamment.

HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS – FRANCE

Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax + 33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Véroce Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax + 33 (0)4 50 93 24 33



2. Aménagement de la promenade du Mont-blanc

Après destruction de l'ancien bâtiment qui avait notamment abrité par le passé la Compagnie des Guides, des travaux d'aménagement seront lancés au printemps 2008. Ils consisteront en la réalisation d'un escalier « monumental » plus large que celui qui relie la promenade avec la rue du Mont-Blanc. Il comportera une lice centrale de sécurisation et de répartition des flux ascendants et descendants.

Un terrain de pétanque sera aménagé à côté de cette arrivée d'escalier.

3. Dans le centre, les « anciens » locaux de l'Office de Tourisme ont fait l'objet d'un projet « privé » qui témoigne de la diversité de l'offre commerciale locale.

4. Monsieur le Maire informe également qu'un projet privé permettra de créer une continuité architecturale des immeubles se situant à gauche, en montant, de l'avenue du Mont-d'Arbois.

5. L'ancien garage « Peugeot » est une propriété privée. Son statut, son positionnement au regard des règles relatives aux risques naturels limitent les projets possibles pour les propriétaires actuels qui ne se déterminent pas dans l'immédiat.

6. Le passage « piéton » à côté de la boulangerie est une tolérance et non une servitude et une négociation est en cours pour améliorer l'accès à Haute-Tour. Par ailleurs, ce passage souffre de difficultés d'entretien du fait des déjections canines qui se généralisent sur ce secteur.

7. Le secteur du Genève et du garage : un permis de construire a été délivré pour faire un immeuble dans le style du Mont-Joly.

8. Pour le « Genève » : un escalier sera réalisé pour prolonger le trottoir abrité afin de sécuriser les piétons.

9. Le principe de la non-intervention des services communaux sur les voies privées est rappelé par le Monsieur le Maire à l'occasion de demandes sectorielles d'éclairage public notamment dans le secteur de la rue du Téléphérique.

10. La question de l'enterrement des fils dans les écarts est également abordée. Monsieur le Maire explique qu'une enveloppe de 150 000 euros est inscrite chaque année au budget afin de réaliser ces travaux (village de Bionnassay – Le Crozat). Cette politique volontariste ne peut toutefois être menée qu'en lien avec la maîtrise foncière des terrains nécessaires à l'enfouissement et à l'installation des équipements).

HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS – FRANCE

Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax + 33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Véroce Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax + 33 (0)4 50 93 24 33



11. Campagne sur la qualité de l'air : démarche volontaire de Monsieur le Maire qui explique que des véhicules spécialisés ont été mis en place et que les résultats de cette campagne seront communiqués dans un esprit de transparence.
12. Monsieur le Maire explique qu'il lancera également une campagne sur l'effet des radiations sur les champignons, myrtilles... afin de faire le point sur le risque depuis 1986 (Nuage radioactif).
13. Requalification du trottoir de gauche après le pont du Diable : Marc SIROP vérifiera l'état de cette partie de trottoir. Le carrefour de la route de Beaulieu sera réalisé avant la fin de l'année avec un gendarme couché.
14. Pont du Diable : signaler au Département une reprise nécessaire des enrobés à l'entrée du Castel des Roches. Une idée récente de réalisation de trottoirs plus larges par encorbellement fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et financière.
15. La question du tri sélectif est évoquée. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de distinguer les lieux de regroupement des équipements de dépôt des déchets répartis sur le territoire communal conformément à la réglementation (séparation des déchets ménagers, des emballages et du verre), des équipements privés de copropriétés par exemple qui ne permettent pas cette dissociation. Il rappelle que le choix de collecte a été uniformisé sur les 21 communes adhérentes du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères et relativise les conséquences environnementales de ce mode de collecte qui relève selon lui d'une démarche avant tout financière (TVA à 5,5%).
16. Les orages très violents et très localisés observés récemment ont occasionné des crues de ruisseaux privés qui du fait de leur destination d'exutoire des réseaux d'eau pluviale, de l'insuffisance ou de l'absence de leur entretien ou d'aménagements non adaptés ont des conséquences dommageables pour des propriétés individuelles. La Commune a mis en place, en coordination avec l'Office National de Forêts, un programme triennal de nettoyage de l'ensemble des affluents du Bonnant dont les priorités seront définies avec le service du RTM, interlocuteur privilégié de la Commune en matière de risques naturels. Le cheminement « des cheminées des fées » est à remettre en état, suite aux problèmes survenus sur le ruisseau du Nant-Fernay, dont les travaux de sécurisation -indique Monsieur le Maire- sont estimés à 110 000 euros.
17. Implantation du Casino – recettes communales
Avec une progression régulière, il est précisé que le rapport pour la Commune des recettes du Casino est de 800 000 euros.

**HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS –
FRANCE**

Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax + 33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Véroce Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax + 33 (0)4 50 93 24 33



18. Débat sur l'absence de cinéma : certains regrettent la disparition de cet équipement.

19. A une question posée sur la politique de la SNCF au regard du train de nuit Saint-Gervais / Paris, sa suppression semble inéluctable.

20. Tramway du Mont-Blanc :

A une question portant sur 3 volets du fonctionnement du Tramway du Mont-Blanc, Monsieur le Maire répond que :

- a. Des travaux de purge ont dû être réalisés suite aux violents orages du 20 juillet.
- b. La voie sera prolongée en 2008 et s'arrêtera au refuge du Nid d'aigle sans gare spécifique. La voie fera d'autre part l'objet de travaux de réfection. La commune participera financièrement aux travaux en abandonnant 12 années de taxe sur les remontées mécaniques.
- c. La transformation du TMB en un tramway de Saint-Gervais est un projet intéressant à long terme (10-15 ans).

21. Divers :

Demande de chaises lors des concerts de l'harmonie sur la promenade du Mont-Blanc.

Séance levée à 21 h 15.

Le Maire,
Conseiller Général du Canton
de Saint-Gervais-Les-Bains,

Jean Marc PEILLEX

HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS – FRANCE

Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax + 33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Véroce Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax + 33 (0)4 50 93 24 33